

Vivre aux marges de la ville; l'exemple de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl (Mila).

العيش على هامش المدينة-التجمع الثانوي أولاد سماعيل (ميلة) أنموذجا

Living on the outskirts of the city; the example of the secondary agglomeration of Ouled Smaïl (Mila).

Tayeb, REHAÏL ²BELLOGHLIFI, Naoil; ^{1*}

Date : 12/03/2025 - Date d'acceptation : 18/06/2025 - Date d'édition : 31/12/2025

الملخص:

يقدم هذا المقال الذي يستند على معطيات ميدانية تم جمعها حول التجمع الثانوي أولاد إسماعيل (التلاغمه)، الواقع في ولاية ميلة شرق الجزائر. حيث يهدف هذا البحث إلى تقديم صورة عن الوضع القائم بمنطقة تقع على هامش المدينة. من خلال المثال الذي اعتمدنا عليه وباستخدام تقنيات البحث الخاصة بالعلوم الاجتماعية (الملاحظة، المقابلة، التصوير الفوتوغرافي) حاولنا تسليط الضوء على الواقع المحلي استنادا إلى الوضعية الحالية للبنية التحتية الأساسية المتاحة للسكان في ظل محدودية الميزانية ومركزية السلطة في اتخاذ القرار.

الكلمات المفتاحية: أولاد سماعيل، التجمع الثانوي، الهامشية الحضرية، التنمية المحلية، البنية التحتية.

Abstract :

The article we propose is based on field data collected in the secondary agglomeration of Ouled Smaïl (Téleghma), located in the wilaya of Mila in eastern Algeria. Its main objective is to present an overview of a locality situated on the outskirts of a city.

Through the example on which we have relied and through the investigative techniques specific to social sciences (observation, interviews, photography), we have tried to report on the state of affairs regarding the availability of basic infrastructure at the local level, as well as the very limited opportunities available to the local population in contexts of budgetary restrictions and centralization of decisions and power.

Keywords : Ouled Smaïl, secondary agglomeration, urban margin, local development, infrastructure.

Résumé :

L'article que nous proposons se base sur des données de terrain recueillies au niveau de l'agglomération secondaire de Ouled Smaïl (Téleghma) qui se situe dans la wilaya de Mila à l'est de l'Algérie. Son objectif principal est de présenter un état des lieux d'une localité située aux marges d'une ville.

A travers l'exemple sur lequel nous nous sommes appuyés et par le biais des techniques d'investigation propres aux sciences sociales (l'observation, l'entretien, la photographie) nous avons essayé de relater l'état des lieux par rapport à la disponibilité des infrastructures de base au niveau

* Auteur correspondant.

¹ الطيب رحايل, Centre of Research in Social and Cultural Anthropology, CRASC: Algeria, t.rehail@crasc.dz

² نوال بلغليفي, Centre of Research in Social and Cultural Anthropology, CRASC: Algeria, n.belloghlifi@crasc.dz

de la localité, mais aussi à travers les opportunités très limitées qui se présentent à la population locale dans des contextes de restrictions budgétaires et de centralisation des décisions et du pouvoir.

Mots clés : *Ouled Smaïl, agglomération secondaire, marge urbaine, développement local, infrastructures.*

Introduction

L'article que nous proposons s'intéresse à Ouled Smaïl qui est une agglomération secondaire rattachée à Teleghma dans la wilaya de Mila en Algérie. Il se base sur un travail de terrain qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche établi au Centre de Recherche en Anthropologie Social et Culturelle (CRASC) pour la période allant de juillet 2023 à juillet 2026. Il s'appuie donc sur des données de terrain recueillies auprès d'acteurs locaux à travers l'utilisation de techniques d'investigations propres aux sciences sociales tel l'entretien, l'observation et la photographie.

L'intérêt que nous avons porté à Ouled Smaïl à travers cet article ressort du fait qu'elle avait été proposée par les autorités locales pour bénéficier du budget du programme de développement des 'zones d'ombre' lancé par le président de la république pour la période 2020-2024, mais n'avait pas été retenue, malgré que son territoire souffre d'un manque considérable en équipements et en infrastructures. Le seul argument qui ne lui permettait pas de faire partie de la liste des bénéficiaires du budget de ce programme d'aide et de soutien était le fait de sa proximité à son chef-lieu d'agglomération qui est Teleghma.

L'article va donc s'intéresser aux contextes que propose la localité à ces habitants qui sont issus, en majorité, d'une migration interne assez récente. Il propose d'aborder des problématiques très différentes mais qui marquent le contexte du vécu social des habitants de la localité. Et s'intéresse en l'occurrence au phénomène de l'extension urbaine aux dépens de terres agricoles, à l'habitat précaire, informel et anarchique, et au manque d'équipements et d'infrastructures.

L'article s'intéresse également à l'environnement à travers les activités polluantes qui s'exercent au niveau de la localité considérant les retombées qui se manifestent sur la santé et le bien-être de la population locale. Et s'intéresse aussi aux loisirs des jeunes à travers l'équipe de football locale. A travers toutes ses différentes thématiques, l'article essayera de faire apparaître des contextes de centralisation du pouvoir et des décisions et l'importance des budgets et des projets dans la réalisation du développement local.

1- Teleghma, Ouled Smaïl : le peuplement d'un territoire

Parmi les 32 communes qui constituent la wilaya de Mila³, Teleghma, qui se situe à 60 kilomètres au sud du chef-lieu de wilaya, partage ses frontières administratives avec la wilaya de Oum el Bouaghi ; et n'est distante de Constantine que de 40 kilomètres. Après qu'elle était rattachée administrativement à la Daïra de Chelghoum Laïd, elle fut elle-même promue au rang de Daïra au cours du découpage administratif de 1991 et lui furent rattachées les communes de Oued Seguen et de Mechira. La commune s'étale sur une superficie de 196 Km² (URB, 2014), elle englobe l'agglomération principale de Teleghma, l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl et un certain nombre de hameaux et lieux dits. Les limites principales de la commune de Teleghma sont :

³ Située au nord-est de l'Algérie.

- Au nord-est, la commune de Oued Seguen.
- Au nord-ouest, la commune de Chelghoum Laïd.
- Au sud et sud-ouest, la commune de Mechira.
- Au sud, la wilaya de Oum el Bouaghi (les communes de Bir Chouhada et Souk Naaman)
- A l'est, encore la wilaya de Oum el Bouaghi (la commune de Ouled Hamla)

La création de la ville de Teleghma remonte au XII^{ème} siècle, « un marabout nommé Ahmed ben Tamimoun, venu de la Seguia el Hamra » (Seghiri, 2004, p. 100) avec sa tribu que l'on appelait en berbère les "Ait Talghemt" (les gens de la chamelle), s'installèrent sur les terres incultes de la région. C'est ensuite l'arabisation du terme Talghemt en Telaghma, qui fut utilisé pour désigner le noyau principal constitué par les descendants du marabout (Férait, 1869, pp. 1-2) et par ricochet, le territoire sur lequel ils s'étaient installés.

Bien avant l'indépendance de l'Algérie, vers le début des années 1950, commençait à se développer à l'est de la petite ville de Teleghma, un hameau appelé «Mechta Mekhalfa», constitué de quelques fermes exploitées par les colons. Après leur départ en 1962, les terres qu'ils occupaient furent reprises par trois familles algériennes, dont celles du Chahid Smaïli Mouloud ; d'où le nom du territoire de ce qui deviendra en 2013⁴ l'agglomération secondaire de Ouled Smaïl.

D'après les données du POS de Ouled Smaïl, la période allant de 1962 à 1980 était caractérisée par un fort taux de développement urbain au niveau des communes et l'apparition d'infrastructures aussi bien pour l'enseignement/l'éducation, l'administration, la santé ; ce qui participa à encourager l'exode rural, mais aussi les constructions anarchiques. Et beaucoup de familles aussi bien de la commune que de l'extérieur s'étaient donc installées sur le territoire de Mechta Mekhalfa.

Géographiquement parlant, la localisation de cette agglomération secondaire qui s'étale sur une superficie de 172,5 hectares à l'est de l'agglomération principale de Teleghma et qui se partage avec elle le passage des rails d'un chemin ferroviaire, une zone militaire et quelques terrains agricoles, est délimitée :

- Au nord par la route nationale numéro 100 (qui relie Aïn Mlila à Mechira en passant par Teleghma).
- Au sud par des terrains agricoles.
- Et à l'ouest par une zone militaire.

Nous vous présentons ci-dessous la figure n°1 qui représente un plan montrant l'emplacement de l'agglomération secondaire de Ouled Smaïl (ex : Mechta Mekhalfa) par rapport au chef-lieu d'agglomération qu'est Teleghma.

Figure 1 : Plan du site de l'agglomération secondaire de Ouled Smaïl

⁴ Décision du Wali de Mila n° 2296 en date du 2/ 9/ 2013.



Source : Service technique APC Teleghma, 2012

Le taux de croissance de la population de l'agglomération principale de Teleghma pour la période 1966-1977, indique 5,40 % (URB, 2014, p. 7). Cela s'explique par le fait qu'après l'indépendance la localité a vu augmenter son taux de naissances, a vu baisser son taux de mortalité et a vu se développer un taux d'exode rural vers cette localité.

Si nous observons le tableau ci-dessous qui exprime les chiffres de l'évolution du nombre d'habitants de la commune de Teleghma au cours des quatre derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH), nous remarquerons pour l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl⁵, une moyenne de croissance relativement élevée pour la période 1987-1998 (enregistrant 4,30%).

Tableau 1 : évolution du nombre d'habitants de la commune
de Teleghma à travers les RGPH de 1977 à 2008 (URB, 2014) :

	Population (Nombre d'habitants)				Moyenne de croissance (%)		
	RGPH 1977	RGPH 1987	RGPH 1998	RGPH 2008	1977-87	1987-1998	1998-2008
Agglomération principale Teleghma	9132	14709	19907	25997	4.88	2.78	2.70
Agglomération secondaire Ouled Smaïl	1256	5325	8469	10654	1.55	4.30	2.32
Zones éparses	12909	10416	12517	11094	-2.12	1.68	-1.20
La commune	23297	30450	41031	47745	2.71	2.74	1.52

Source : DPAT Mila / RGPH 2008 - (RGPH 77-87-98-2008)

⁵ D'après le recensement effectué par les services de la commune de Teleghma, le nombre d'habitants de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl a atteint en 2023 les 15000 habitants (Chiffre délivré par le chef du bureau des statistiques de la commune de Teleghma).

C'est à travers les investigations de terrain que nous avons mené *in-situ* que nous allons essayer de donner une explication à ce chiffre, prenant en considération bien entendu les différents enjeux que représente l'accès aux terrains et l'étalement urbain sur les terres agricoles de la localité.

2- Ouled Smaïl ; le contexte d'une anarchie urbaine

La crise politique et le contexte de violence et d'insécurité qui avait marqué l'Algérie au courant des années 1990, avait impacté certaines régions plus que d'autres et avait obligé les habitants des zones éparses, isolées et désenclavées à se rapprocher des regroupements urbains. Très affectés par les retombées du terrorisme, les habitants des zones éparses situées autour de Teleghma, ainsi qu'autour de la commune voisine de Ferdjioua (mais aussi d'autres localités de l'est algérien), commençaient à migrer par petites vagues vers Ouled Smaïl, pour échapper aux violences infligées par le terrorisme. Ouled Smaïl bénéficiait d'une certaine garantie de sécurité grâce à l'implantation d'une caserne militaire⁶ à proximité immédiate de son territoire.

En situation de crise sécuritaire, les nouveaux arrivants s'installaient progressivement sur le terrain qui bordait l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl et avec « la nécessité de se loger comme prétexte pour déjouer la réglementation » (Boulahbel-Spiga, 2005), participaient à produire une urbanité anarchique sous les yeux des pouvoirs publics locaux qui ne pouvaient pas intervenir (Chebli N. &., 2021, p. 795) pour organiser et planifier ces nouveaux chantiers, dans un contexte dominé par une forme de guerre civile imposée alors par la décennie noire.

La propriété foncière des terrains utilisés pour la construction de ces nouvelles habitations était de deux natures différentes publique et privée comme le résume clairement le tableau ci-dessous tiré du PDAU de la commune de Teleghma.

Tableau 2 : propriété foncière des terres de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl

Propriété de l'état	Propriété privée	Propriété de la commune	Sans propriétaire
46.42%	35.71%	14.30%	3.57%

Source : PDAU Teleghma, 2012

Le style d'habitat conçu par ces nouveaux habitants peut se résumer sous la dénomination d'habitat précaire (Amar, 2017, p. 50) qui « Selon la circulaire ministérielle du 3 juin 1975,... regroupe les appellations de bidonville, construction en dur illicite, habitat informel et habitat spontané. Ils désignent tout habitat non conforme aux critères de normes, de réglementation et de planification reconnus » (Guerdouh, 2022, p. 44). Après le passage de la décennie noire et le retour du pays à un ordre normal, les nouveaux habitants de l'agglomération secondaire, continuaient à s'approprier les espaces limitrophes à leurs premières constructions, et de nouveaux habitants vinrent même rejoindre les premiers (soit à travers l'installation sur les terrains communaux ou à travers l'achat de terrain à des propriétaires privés⁷); avec toujours des constructions au dépens des terres

⁶ La 7e brigade blindée, chahid 'Messaoud-Benhadj' de Teleghma

⁷ Contrat coutumier.

agricoles, en l'absence de l'intervention des services concernés par la programmation «des extensions urbaines loin des terres à haut potentiels agricoles » (Kalbaza, 2022, p. 10).

Si généralement les promus à l'exode rural sont à la recherche de lieux de vie où s'offrent toutes les infrastructures nécessaires à leur bien-être, en plus du fait que l'habitat précaire produit par ces habitants constitue « un point noir dans l'urbanisation de la ville » (Wassila, 2015, p. 55), il faut également signaler que l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl avait été proposée par les autorités locales en 2020 pour bénéficier du budget de l'état dans le cadre du programme des 'zones d'ombres' (Rabia, 2023) qui allait être lancé par le Président de la République⁸ et dans l'élan de ces habitants venus s'installer à proximité de la ville pour « affirmer leur urbanité » (Boulahbel-Spiga, 2005, p. 63), il se trouve que la localité de Ouled Smaïl enregistre un manque flagrant d'infrastructures nécessaires à l'organisation d'une vie décente.

D'après des entretiens avec les responsables locaux, le taux de raccordement des ménages au réseau d'assainissement est loin d'atteindre les 100% et beaucoup de ménages utilisent encore des fosses septiques.

Et si nous nous focalisons sur les autres infrastructures que nous pouvons retrouver au niveau de la localité, nous remarquerons qu'ils n'ont pas beaucoup évolué depuis les années 1990 (année d'établissement du POS); puisque nous pouvons retrouver aujourd'hui sur le terrain:

- 04 écoles primaires,
- 02 CEM,
- Une salle de soin,
- Une mosquée,
- Une annexe de la mairie,
- Une annexe de la poste,
- Un stade,
- Un terrain de jeu,

Figure 2 : Salle de soin ou Assistance médicale gratuite (A.M.G.) d'Ouled Smaïl

⁸ En Algérie le premier recensement des zones d'ombre proposait le chiffre de 15044 localités. Ce chiffre a été revu à la baisse pour atteindre les 13.587. Et l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl fut donc rejeté de la liste des localités classées parmi les zones d'ombres dans la wilaya de Mila à cause de sa proximité géographique par rapport à la commune de Teleghma.



Source : auteurs (photo prise le 04 mai 2024)

La photo ci-dessus montre clairement la taille et l'importance de l'infrastructure (A.M.G. de Ouled Smaïl, 40 m²) qui ne peut assurer à elle seule la couverture sanitaire des 15000 habitants de l'agglomération secondaire. Même si nous pouvons également trouver à Ouled Smaïl, trois cabinets de médecine générale et un dentiste, le fait qu'il n'y ait pas de médecins spécialistes, fait que les habitants sont dépendants du chef-lieu d'agglomération. Ce qui crée une sollicitation permanente en moyens de transports et en réseaux routiers⁹; qui ne répondent pas toujours aux normes exigées. Les transports publics qui manquent au niveau de l'agglomération secondaire sont également indispensables aux lycéens et aux travailleurs qui doivent se rendre quotidiennement à Teleghma parce que la localité ne requiert pas de lycée.

Mais le problème qui reste le plus récurrent à Ouled Smaïl, est incontestablement le problème du manque d'eau dont se plaignent les habitants (Boudjemaa, 2011, p. 23), alors que tout le monde sait que la wilaya de Mila possède le plus grand barrage d'Algérie avec l'œuvre d'art hydraulique de Beni Haroun d'une capacité de 963 millions m³ (Toumi, 2018).

Si l'état algérien investit depuis l'indépendance du pays dans la réalisation d'infrastructures destinées au bien être de la population, les collectivités locales renvoient le manque flagrant que nous rencontrons aujourd'hui, à la centralisation du système et au manque de ressources financières, de budgets et de projets, alors que d'autres la renvoie à « la centralisation dans l'administration et la gestion des collectivités locales » (Rabia, 2023). D'autre part, l'absence du contrôle de l'Etat a lui aussi participé à faciliter « la dilapidation du patrimoine foncier et l'envahissement du béton sur les zones périphériques (Surtout le patrimoine agricole) » (Hadeef, 2011, p. 13). Nous pouvons dire aujourd'hui que « le manque de contrôle judiciaire par les autorités concernées ne fait qu'amplifier les atteintes à l'urbanisme et à l'architecture de la ville, car ni la loi 90-29 du 01/12/1990 portant sur l'aménagement et l'urbanisme, ni le décret 91/175 du 28/05/1991 portant sur les modalités d'exercice en urbanisme et architecture, n'autorisent ce genre de dépassements » (Hadeef, 2011, p. 15).

3- Ouled Smaïl ; l'implantation d'habitats sur des terres arables

⁹ Nous remarquerons ici qu'une grande partie du réseau routier au niveau d'Ouled Smaïl n'est pas bitumé.

Nous pouvons retrouver parmi les motivations principales de l'installation de ces familles sur les marges de l'agglomération secondaire de Ouled Smaïl, les prix abordables du terrain (Nada, 2022, p. 298), voir même leur gratuité lorsqu'il s'agissait de leur installation sur des terrains communaux. Si au départ, les premiers habitats ont été construits dans un contexte d'état d'urgence 'sur un terrain communal', le fait qu'il soit vacant au moment de l'arrivée des premiers exploitants, a laissé à ces derniers le choix de s'accaparer et de s'approprier les surfaces qu'ils désiraient. Les constructions ont été réalisées de manières et de formes aléatoires. Les occupants recouraient à des stratégies diverses pour devenir propriétaires de parcelles plus importantes, ne laissant parfois pas les espaces qui pourraient être nécessaires dans le futur à l'implantation d'infrastructures utiles au collectif. Nous avons remarqué à cet effet lors de sorties de terrains au niveau de la localité que l'espace de certaines rues entre les habitations ne respectaient même pas les distances nécessaires, ne serait-ce que par exemple, pour le passage du camion de ramassage des ordures ménagères ou du passage du matériel de bitumage des routes.

Sans le vouloir, ces nouveaux habitants en s'intégrant à la population déjà installée ont participé à créer une pression sur les infrastructures de la localité et ont également participé à formuler eux même leurs propres doléances par rapport aux équipements dont avaient besoin eux et leurs familles au niveau du territoire sur lequel ils s'étaient installés.

«Dans le but de mettre un terme à l'anarchie urbanistique en Algérie, s'inscrit la loi 08/15 du 20 juillet 2008 fixant les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement. Elle permet la régularisation de la situation des constructions qui sont édifiées de manière anarchique et sans aucun document justificatif de propriété ou de permis de construire pour leurs propriétaires, ou ne possédant pas de certificat de conformité» (Chebli N. &, 2017, p. 374). Cette loi tombait comme l'occasion inespérée pour régulariser la situation de leurs bâtisses. Certains ont même saisi l'occasion pour essayer de régulariser des bâtisses construites après la date d'apparition de la loi 08/15. « Dans les faits, le permis de construire en tant qu'instrument de contrôle a priori, au lieu de précéder la construction, lui succède et s'adapte à elle.» (Belguidoum, 2010)

Si en vertu de la loi du 20 juillet 2008, la législation autorise la légalisation des biens immobiliers, il va sans dire que les autorités locales au niveau de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl n'ont jamais procédé à la signalisation et encore moins à la démolition de bâtisses qui s'inscrivent dans l'irrégularité. A la suite d'une sortie de terrain effectuée le mercredi 14 février 2024 au niveau d'Ouled Smaïl, un élu local nous a fait constater, certains dépassements comme par exemple la construction d'un local à usage commercial sur une poche urbaine laissée par les autorités locales pour l'installation de projets futurs.

Nous ferons remarquer que l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl nous ai paru, lors de notre visite, comme une entité aussi rurale qu'urbaine, pas seulement par rapport aux infrastructures existantes mais, également, par rapport aux relations d'interconnaissances qui dictent des logiques plus ou moins archaïques, mais très souvent utilisées jusqu'à nos jours en Algérie. Les liens de parenté, tribaux ou même d'interconnaissances sont souvent utilisés pour rassembler la base électorale dont a besoin un candidat au futur poste d'élu local, insinuant un retour de services dont ce dernier ne pourra se détacher que sous condition de fracture relationnelle .

Pour revenir à la construction des habitations sur les terrains agricoles, nous dirons qu'ils n'ont pas seulement été construites au dépens des terres arables mais également au dépens des postes d'emplois qu'ils étaient en mesure de fournir pour la population locale, nous dirons que les nouveaux résidents devaient également s'intégrer au monde du travail local afin de subvenir aux besoins de leurs familles et exercent donc aujourd'hui des activités dans les différents secteurs. Mais en ce qui concerne les résidents en provenance de la région de Ferdjioua, beaucoup étaient dans le secteur de la vente de produits textiles avant leur migration et le sont donc resté. Exerçant cette activité sous ses différentes formes allant de la vente ambulante, à la vente en magasin, et montant même pour certains

des ateliers de confection au niveau de la localité ; participant avec cela à un recrutement de main d'œuvre au niveau du marché local.

4- Ouled Smaïl ; le recyclage des matières plastiques : du revenu et de la pollution

Alors que l'activité économique principale au niveau de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl ne se basait il y a un certain temps qu'autour de l'agriculture (nous noterons que la région est surtout connue pour sa production d'ail et de céréales), il a fallu attendre le début des années 1988 pour que commencent à s'implanter des usines de recyclage des matières plastiques au niveau de la localité. L'activité qui commençait à s'organiser autour de cette nouvelle industrie au début avec une, puis plusieurs usines de recyclage (de différentes matières premières ; plastique, cuivre, plomb, métaux,...), réunit aujourd'hui d'après les propos de l'inspecteur de l'environnement au niveau du service de protection de la santé de la commune de Teleghma, plus de 180 unités industrielles. Ces dernières sont réparties entre usines et ateliers, et chacune d'elle est spécialisée dans une ou plusieurs étapes de recyclage des matières premières. Certaines participent à la collecte et au tri, d'autres à la fonte et au pressage et les dernières à la transformation finale du produit recyclé. Leurs activités se déroulent au niveau de la zone industrielle mitoyenne des habitations, et l'écrasante majorité de ces ateliers et usines exercent dans la clandestinité.

Si cette industrie a participé à la création de postes d'emplois au niveau de la localité¹⁰, elle procure également des revenus à des familles au niveau de tout l'est algérien. Effectivement, le besoin de ces usines en matières recyclables ouvre la voie aux personnes sans emploi à s'investir dans cette nouvelle filiale, en ramassant ces matières (qui font partie des déchets ménagers quotidiens) pour les vendre aux usines ou bien aux camionnettes qui se chargent de la collecte dans des périmètres plus larges. Cette activité industrielle a fait naître également d'autres activités intermédiaires se manifestant à travers les parcs de stockage des déchets plastiques ou autres, que nous pouvons rencontrer un peu partout à travers l'est du pays et qui envahissent aussi aujourd'hui l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl participant à une forme de « pollution visuelle » (Chouguiat-Belmallem, 2014, p. 9) de l'espace habité.

Figure 3 : Dépôt de stockage de matières plastiques destinées au recyclage situé à proximité d'habitations



¹⁰ Nous avons observé lors de notre sortie de terrain que l'activité employait même de la main d'œuvre sub-saharienne, comme travailleurs clandestins.

Source : auteurs (photo prise le 21 Avril 2024)

L'autre forme plus grave de pollution environnementale, touche la pollution atmosphérique causée par les fumées qui résultent de l'opération de fonte des déchets plastiques ramassés. Bien qu'interdite à cause des maladies respiratoires qu'elle peut générer, c'est surtout à la tombée de la nuit que ces usines et ateliers réalisent l'opération. Au cours d'un entretien réalisé le 29 décembre 2024 avec la Directrice de l'environnement de la wilaya de Mila, il s'avère que tous les ateliers de fonte des produits recyclables n'utilisent pas de filtres dans leurs activités, et que malgré la fermeture de 21 ateliers qui participaient activement à la pollution atmosphérique de la localité ; ces derniers continuaient de créer leur pollution au cours de la nuit (pour échapper aux contrôles) à travers leur activité de fonte des différents produits recyclables. Pour cette dernière, vu les enjeux financiers que représente cette industrie, il ne serait possible de mettre fin à cette activité polluante qu'en interdisant l'arrivée et donc l'alimentation de ces ateliers en matières premières (à travers des barrages de police qui demanderaient des autorisations de transport et de livraisons de ces produits de récupérations qui affluent de toutes les régions limitrophes).

D'après les propos d'un élu local et d'un infirmier d'Ouled Smaïl, un fort taux de propagation de cancer des poumons et des voies respiratoires étaient enregistrés chez la population de la localité et que ses habitants étaient classés parmi les premiers au niveau national à être atteints de cette maladie.

Il existait à Ouled Smaïl une grande décharge publique à ciel ouvert qui participait également à la pollution de l'espace ; parce que les déchets ménagers qui s'y trouvaient étaient brûlés sur place et que la fumée se diffusait et planait aux alentours de l'agglomération secondaire allant même jusqu'à Teleghma et les villages voisins. Elle fut éradiquée au début de l'année 2024 par les autorités locales ; mais le paysage non esthétique ne disparut pas pour autant car relayé par les parcs dans lesquels les habitants stockent des déchets recyclables, qu'ils revendent.

La nature des produits recyclés et le processus de recyclage lui-même impacte également sur le milieu naturel environnant. Les produits issus de la transformation, s'écoulent aux alentours de la zone industrielle et même dans les oueds environnant et peut se diffuser très loin, impactant les rendements des terres agricoles affectées.

D'un autre côté, même les impôts dont sont redevables les propriétaires de ces usines ne reviennent pas à l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl, ne serait-ce que pour dédommager les effets de la pollution subie.

5- Ouled Smaïl ; des loisirs, des joies et des peines

Dans le contexte précédemment décrit d'un paysage mi-urbain, mi-rural, caractérisé par un manque considérable d'infrastructures qui impacte sur le bien-être et sur la vie sociale des habitants ; les jeunes de la localité entreprennent en 2002, la création d'une équipe de football qu'ils inscrivent dans la compétition sous le nom d'étoile sportive de la commune de Teleghma ce qui donne en arabe Nedjm Riyadi Baladia Teleghma, sous le sigle NRBT¹¹. Cette équipe de football gravit rapidement les différents niveaux de compétition pour accéder au championnat de deuxième division au cours de la saison sportive 2021. Le second championnat de football le plus important en Algérie.

Bénéficiant du système de méritocratie qu'offre le sport en général ; où c'est toujours le plus compétitif qui gagne, nous pensons que cette équipe de football constituée de onze joueurs serait en mesure de tenir tête même aux meilleures équipes du championnat de première division. Mais il est connu que pour réussir dans ce sport le plus populaire, il est nécessaire de maîtriser une pléiade de mécanismes qui se basent en premier lieu sur les budgets que l'équipe serait en mesure d'investir.

¹¹ Le même sigle que l'équipe de la commune de Teleghma: Nadi Riyadi Baladia Teleghma (NRBT) qui a quant à lui été créé bien avant. Pour différencier entre les deux équipes les supporters emploient le sigle NRBT/B pour désigner de l'équipe d'Ouled Smaïl.

Nous rappellerons que le NRBT/B ne bénéficie d'aucun sponsor¹² et que son budget ne se limite qu'aux aides octroyées par la direction de la jeunesse et des sports, la wilaya et la commune.

Nous rappellerons également que la jeunesse d'Ouled Smaïl ne possède aucune infrastructure viable au niveau de l'agglomération secondaire. Le stade et le petit terrain de jeux que nous pouvons trouver là-bas se présentent dans un état de dégradation qui ne procurent ni plaisir, ni satisfaction pour les potentiels utilisateurs.

Figure 4: Stade d'Ouled Smaïl



Source : auteurs (photo prise le 14 Avril 2024)

Comme nous pouvons le constater à travers la photographie ci-dessus, l'état du stade ne pourrait en aucune manière être homologué pour accueillir des matchs d'équipe de deuxième division. Le NRBT/B reçoit donc au niveau du stade du chef-lieu de commune, les équipes adverses contre lesquelles il joue.

Pour les jeunes supporters d'Ouled Smaïl, ils retrouvent dans le football avec le NRBT/B les mêmes logiques de marginalisation qu'ils subissent dans leur quartier à travers la non disponibilité des infrastructures les plus élémentaires dictée par la centralisation bureaucratique ; mais représentée cette fois ci, par le non accès de leur équipe de football aux sponsors qui très souvent sont des entreprises étatiques à l'image de la SONATRACH ou de la SONALGAZ, qui préfèrent généralement sponsoriser les 'grandes' équipes qui représentent toujours des centralités¹³. A ce moment-là, il est logique que les jeunes issus des régions défavorisées puissent véhiculer dans leurs représentations des images négatives par rapport aux pratiques de favoritismes exercées envers les centralités urbaines. Ce lot de petits arguments participe de sa manière à encourager l'exode rural, surtout que l'état ne s'appuie sur aucune stratégie concrète pour créer de l'attractivité envers les petites localités.

Conclusion

¹² Même les usines de recyclages implantées sur le territoire ne participent pas au financement de l'équipe.

¹³ Les équipes de football du MC Alger, du MC Oran et du CS Constantine sont sponsorisées par la SONATRACH.

Nous avons pu observer à travers les différentes problématiques qui relèvent de la réalité du vécu quotidien au niveau de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl tout l'intérêt et l'importance de la bonne gouvernance (organisation et gestion), ainsi que l'existence de budgets adéquats pour réussir à réaliser le bien être de la population.

Si nous avons pu observer certains dépassements commis par les habitants par rapport à la construction d'habitats précaires aux dépens des terrains agricoles, en réponse à des besoins élémentaires ; nous avons également pu ressentir un manque de maîtrise de la situation de la part des services concernés par l'urbanisme au niveau de la ville, ainsi que l'absence des services de contrôle urbain qui auraient pu intervenir en amont en faisant respecter les lois et les politiques de l'état en protégeant ses biens.

La réalité la plus pesante concerne la centralisation des pouvoirs et des décisions. Le bien-être des populations qui sont installées en marges des agglomérations ne peut pas se concrétiser sur des territoires qui souffrent d'un manque flagrant d'équipements et d'infrastructures de base et qui ne procurent aucune attractivité ; il serait donc intéressant que les services concernés interviennent dans cette logique.

L'implantation d'usines de recyclage, si elle est certes nécessaire pour la création de postes d'emploi au niveau de la localité, la pollution qu'elle génère et les maladies qu'elle cause chez la population locale en fait d'elle une industrie qu'il serait plus ingénieux d'éliminer pour préserver également l'environnement des populations futures.

Quant aux loisirs des jeunes, il faudrait penser à essayer d'utiliser les associations sportives à des fins éducatives à travers lesquelles il serait possible de leur inculquer des valeurs comme la méritocratie et pour arriver à cela, il est important d'effacer tous les enjeux financiers et politiques qui font perdre au sport toutes ses véritables valeurs.

Mais après cette immersion dans la réalité urbaine qui marque un pan du vécu social, économique, culturel, ...de l'agglomération secondaire d'Ouled Smaïl ; ne serait-il pas arrivé le moment de réunir tous les acteurs du territoire afin d'éradiquer en symbiose l'ensemble des maux urbains qui nous empêche de concevoir autrement nos espaces de vie quotidiens. Ne serait-il pas encore arrivé le moment de mettre à nu et de combattre les enjeux et les profits personnels aux dépens des enjeux et profits collectifs, qui profiteraient à l'ensemble des habitants de cette petite localité érigée aux marges de la ville.

Bibliographie

- Amar, N. N. (2017, Décembre). L'habitat précaire en Algérie, un phénomène urbain: cas de Constantine... *Sciences et Technologies D*(46), pp. 47-56.
- Belguidoum, S. &.-B. (2010). L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : politiques urbaines et légitimité sociale. *Espaces et Sociétés*(143), pp. 101-116.
- Boudjemaa, S. &. (2011, décembre). Les ressources en eau dans la wilaya de Mila : mobilisation, consommation et comportement de ménages. *Sciences & Technologie D*(34), pp. 19-25.
- Boulahbel-Spiga, S. (2005). L'urbain non planifié en Algérie : un signe avant-coureur de la reconfiguration de la ville. *Insaniyat*(28), pp. 61-65.
- Boulahbel-Spiga, S. (2005). L'urbain non planifié en Algérie: un signe avant-coureur de la reconfiguration de la ville. *Insaniyat*(28), pp. 61-65.

-
- Chebli, N. &. (2017, septembre). La mise en conformité des constructions et leur achèvement : La loi 08/15, une loi inappliquée ou une loi inapplicable ? *مجلة تشريعات التعمير و البناء*, 32(03), pp. 374-391.
- Chebli, N. &. (2021, Décembre). La délivrance des actes d'urbanisme dans la wilaya de Mila: procédures et contraintes. *Revue des Sciences Humaines*, 32(3), pp. 793-809.
- Chouguiat-Belmalem, S. (2014). L'habitat Informel Dans La Ville De Constantine : Etalement Urbain Et Inégalités Socio-spatiales. *Sciences & technologie*(39), pp. 9-18.
- Féraud, L. (1869). *Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine*. R.S.A.C.
- Guerdough, A. &. (2022, juin). Fabriques urbaines. *Revue de la ville et de l'environnement de l'UC3*, 03(01), pp. 43-52.
- Hadef, H. (2011). Aux marges du système urbain : le périurbain et la consommation du foncier agricole - cas de Skikda –Algérie. *Sciences & Technologie D*(34).
- Kalbaza, A. (2022). Le foncier agricole en regard de l'étalement urbain en Algérie. *Architecture et environnement de l'enfant*, 7(3), pp. 04-10.
- Nada, B. (2022). Les agglomérations secondaires entre identité rurale et mode de vie urbain. *journal of Human Sciences*, 09(02).
- Rabia, B. &. (2023, juin). Le rôle des collectivités locales dans la réalisation du développement local des zones d'ombres en Algérie au cours de la période 2020-2024. *Revue du développement et des perspectives pour recherches et études*, 08(01), pp. 352-368.
- Seghiri, A. (2004, juin). L'histoire régionale de l'Algérie à l'époque coloniale, l'exemple de la tribu des Telaghma. *REvue sciences humaines*(21), pp. 99-107.
- Toumi, A. &. (2018). Perte de capacité de stockage d'eau au barrage de Beni Haroun, Algérie. *SAGREN*, 02(01), pp. 80-97.
- URB. (2014). Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme Teleghma. *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme Teleghma*. Batna, Algérie.
- URB. (2014). Plan d'occupation des sols Ouled Smaïl, Teleghma. *Plan d'occupation des sols Ouled Smaïl, Teleghma*. Teleghma, Mila, Algérie.
- Wassila, M. (2015, Juin). Les bidonvilles à Skikda. pathologie de l'habitat. *Sciences et Technologies D*(41), pp. 53-60.